



Presence agent verbalisateur dans voiture radar

Par **azincourt**, le **12/05/2016** à **11:19**

La présence d'un agent dépositaire de l'autorité publique est elle obligatoire à bord d'un véhicule équipé d'un radar embarqué ancien modèle (donc en stationnement)?
En d'autres termes, une voiture radar banalisée peut-elle être laissée en stationnement au bord de la route sans personne à bord?
Merci

Par **janus2fr**, le **12/05/2016** à **11:25**

Bonjour,
Pensez-vous que dans les cabines radars fixes il y a un agent ?

Par **azincourt**, le **12/05/2016** à **11:40**

Je l'ignore, je n'ai jamais vérifié.

En revanche, je pensais que les conditions d'utilisation étaient différentes puisque, par exemple, les radars fixes sont précédés d'un panneau d'avertissement.

Par **youris**, le **12/05/2016** à **11:56**

bonjour,
les radars fixes ou mobiles de chantier ne sont pas toujours précédés d'un panneau d'avertissement.
à une époque, il avait d'ailleurs été prévu de supprimer ces panneaux avertisseurs.
d'ailleurs les dispositifs avertisseurs de radar dans les véhicules sont interdits.
salutations